

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite\\_035\\_B | Autour de l'Histoire de la folie \[B\]CollectionBoite\\_035\\_B-4-chem | \[Mouvement ?\] de réforme. ItemLa réforme du XVIIIe s. en Allemagne](#)

## La réforme du XVIIIe s. en Allemagne

**Auteur : Foucault, Michel**

### Présentation de la fiche

Coteb035\_B\_f0163

SourceBoite\_035\_B-4-chem | [Mouvement ?] de réforme.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Sérieux, Paul](#)

Références bibliographiques[Sérieux, L'assistance des aliénés en France, en Allemagne, en Italie et en Suisse, Impr. municipale, Paris, 1903](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

### Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 15/01/2021 Dernière modification le 23/04/2021

---

La réforme du xviii<sup>e</sup> s. en Allemagne.

- 1 A Wurzburg, le prince évêque de Schoenborn décrète en mai 1743, que
  - les delirantes et simul furiosi, seront internés à 1 quartier de l'hôpital Julien
  - les placid delirantes et non furiosi resteront dans les hôpitaux des districts.
- 2 A S<sup>t</sup> A Lepus de Brunswick; une instruction de 1749; visite de médecins 2 fois par semaine et doit durer 10 à 15 jours par semaine et reçoit 5 thalers par semaine. et reçoit 5. le malade est guéri que est montré à nos autorités
- 3 A Halle une instruction de 1787 défend aux gardiens de tourmenter les mélancoliques, de les imiter, de les frapper
- 4 A Wurzburg de 1785 à 90 on seigne les curables et les incurables.
 

BnF  
MSS

in tenues Rapport sur l'existence  
des aliénés. ff 12-13

La réforme de l'enseignement

I. A. L'enseignement primaire, le premier degré de l'école, est la base de toute l'éducation. Il doit être accessible à tous les enfants, sans distinction de sexe, de religion, de race.

- Le développement de l'enseignement primaire est la condition première de la prospérité nationale. Il doit être basé sur la culture générale et l'éducation civique. Il doit former des citoyens conscients de leurs droits et de leurs devoirs.

II. A. L'enseignement secondaire, le deuxième degré de l'école, est destiné à préparer les élèves à l'enseignement supérieur.

Il doit être basé sur la culture générale et l'éducation civique. Il doit former des citoyens conscients de leurs droits et de leurs devoirs. Il doit être accessible à tous les enfants, sans distinction de sexe, de religion, de race.

III. A. L'enseignement supérieur, le troisième degré de l'école, est destiné à former des spécialistes dans les différentes branches de la science et de l'industrie.

Il doit être basé sur la culture générale et l'éducation civique. Il doit former des citoyens conscients de leurs droits et de leurs devoirs. Il doit être accessible à tous les enfants, sans distinction de sexe, de religion, de race.

Conclusion  
L'enseignement est la base de toute l'éducation. Il doit être accessible à tous les enfants, sans distinction de sexe, de religion, de race.